

La toile de fond théorique et conceptuelle de l'analyse

Les termes d'économie « résidentielle » ou « présenteielle » ont récemment envahi le paysage de l'analyse territoriale. Notions aux statuts encore incertains, elles doivent être manipulées avec prudence. Elles ont émergé avec la prise de conscience¹ de la place majeure qu'occupaient les revenus non issus de la production marchande dans la formation du revenu des territoires. Pensions de retraite, prestations sociales, salaires publics, revenus de navetteurs occupés ailleurs, dépenses de tourisme... autant d'apports de revenus dont les montants et les évolutions sont indépendants des performances productives des territoires.

Les analyses qui ont été effectuées dans les années passées², qui visaient à estimer ces différents flux de revenus, se sont fondées sur une application se voulant rigoureuse de la « théorie de la base économique » et ont contribué, en l'appliquant, à réhabiliter une approche qui avait été largement rejetée à la fin du XX^e siècle par la communauté des économistes³.

1. Voir les travaux de l'CEil : l'Observatoire des économies et institutions locales a été créé en 1985 par cinq enseignants-chercheurs de l'Institut d'urbanisme de Paris de l'université de Paris-12 : Rémy Prudhomme, Laurent Davezies, Bernard-Henri Nicot, Françoise Navarre, Richard Darbéra. Depuis plus de 20 ans l'équipe de l'CEil développe son expertise dans les secteurs de l'économie locale, du développement local, des finances publiques locales, des transports, de l'urbanisme. Depuis 2008, L'CEil est codirigé par Laurent Davezies et Magali Talandier.

2. Voir notamment Davezies L. (2008) *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*. Collection La République des Idées, Le Seuil, ouvrage qui reprend les résultats de différents travaux et analyses menés par l'auteur sur le sujet depuis la fin des années 1990.

3. On trouvera une mise en perspective historique et internationale de cette approche dans Talandier M. et Davezies L. (2009) *Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*. La Documentation française. Ed. PUCA. 130 pages.

En peu de mots, cette approche indique que les deux moteurs du développement d'un territoire sont : (i) les flux monétaires, provenant de l'extérieur et qui viennent l'irriguer (ces revenus liés à la *demande extérieure* sont appelés « base économique du territoire ») ; (ii) le deuxième moteur est lié à la circulation interne de ces revenus et à ses effets multiplicateurs de revenus et d'emplois (ce deuxième secteur, qui concerne la *demande locale*, est appelé secteur « domestique »).

Les principales notions

La mise en œuvre de cette approche a consisté en une évaluation des bases économiques des territoires, ce qui a permis de distinguer quatre types de bases :

- la base productive marchande (la contrepartie en termes de salaires et le capital local des ventes à l'extérieur des biens et services produits dans le territoire) ;
- la base publique (les salaires des employés du secteur public – État, collectivités locales et hôpitaux – nette de la part autofinancée localement par des ressources fiscales générées localement, c'est-à-dire hors subventions et impôts « exportés ») ;
- la base « résidentielle » (les apports monétaires des retraités, des salaires des navetteurs et des dépenses de tourisme) ;
- la base médico-sociale (les apports monétaires liés aux différentes prestations sociales et médicales).

La somme de ces quatre bases constitue la base économique totale (qui n'est pas le revenu total des ménages du territoire mais le total des flux monétaires qui ont franchi dans l'année, à différents titres, les frontières du territoire). L'économie résidentielle, par exemple, dans cette approche, est constituée des

apports de pensions de retraite, de revenu du travail des navetteurs employés hors du territoire et des dépenses de tourisme. Les 1,6 milliard de nuitées touristiques annuelles dans le pays sont traités comme une population de 3,6 millions de personnes résidant provisoirement sur nos territoires – sans être recensées – y apportant des revenus sous forme de dépenses (au total de l'ordre d'un peu plus de 100 milliards d'euros annuels)⁴.

La circulation interne de ces revenus, liés à la demande locale vis-à-vis des activités locales, est le facteur de développement du secteur domestique qui, lui, s'exprime en emplois.

C'est ici qu'intervient la notion « d'économie présente », notion proposée par Christophe Terrier et son équipe du ministère du Tourisme⁵, qui a fourni des données cruciales de « présence » des populations sur le territoire français. La « présence » est un chiffrage des populations réellement présentes dans l'année (en l'occurrence 2003 et 2005) dans les départements français, compte tenu des absences des habitants permanents et des séjours de populations venues d'ailleurs. Cet indicateur de présence (présence effective/population recensée) peut être utilisé comme une *proxy* de la « propension à consommer localement » des territoires. Par exemple, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, la population présente en 2005 a représenté 133% de la population résidente... À l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, elle n'a représenté que 91%. C'est de cette « présence » effective de consommateurs que

4. Ce chiffre de 3,6 millions est obtenu en divisant le nombre de nuitées touristiques par 365 (nombre de jours dans l'année), correspondant à des équivalents hommes-année.

5. Terrier C., *Population touristique et population présente : les bases de l'économie présente des départements*. Ministère délégué du Tourisme/Insee, 2005 (téléchargeable sur le site du ministère).

dépend la demande locale (avec ses effets multiplicateurs sur l'emploi domestique et les revenus locaux).

On note dans la littérature actuelle un certain flottement dans l'usage de ces termes, notamment dans ceux d'économie « résidentielle » ou « présenteielle ». Il ne s'agit pas ici de faire la loi sur ces notions – nous serions juge et partie – mais de préciser au lecteur les acceptions utilisées dans les pages qui suivent. Ce qui est la sphère, ou l'économie présenteielle⁶ pour l'Insee, recouvre ce que nous appelons les emplois domestiques (comme l'ont fait la plupart des auteurs du XX^e siècle). En revanche, pour nous, l'économie résidentielle renvoie à la base économique résidentielle exprimée en termes monétaires, et l'économie présenteielle à la pension à consommer des territoires.

La différence entre les notions « résidentielle » et « présenteielle » n'est pas seulement sémantique : un territoire à forte économie résidentielle peut parfaitement avoir une économie présenteielle beaucoup plus faible. Par exemple, les Alpes-Maritimes bénéficient d'apports résidentiels majeurs par les retraites et le tourisme mais, étant un département riche, ses habitants, plus riches que la moyenne (à commencer par ses retraités), ont une forte tendance à quitter le territoire dans l'année⁷, d'où un taux de présence touristique finalement modeste (109%). La Ville de Paris est un exemple plus frappant encore : première destination touristique mondiale, avec un apport de 224 000 touristes-année, soit plus de 10% de sa population, elle bénéficie

d'apports résidentiels considérables (et souvent rappelés par la Mairie). Championne du « tourisme brut », et donc de ce type de revenus résidentiels, son bilan présentiel ou « touristique net » (avec ce que cela comporte de conséquence sur ses secteurs de consommation) est mauvais : ce sont 252 000 Parisiens-année qui en partent à tout moment dans l'année. Superbe économie résidentielle (du moins pour sa composante touristique) et en même temps économie présenteielle désastreuse ! Ainsi, l'économie résidentielle est aussi différente de l'économie présenteielle que l'est le « tourisme brut » du « tourisme net ».

La mesure des bases économiques des territoires français

Plusieurs vagues de travaux ont été effectuées pour estimer les bases économiques des zones d'emplois et des aires urbaines françaises sur l'année 1999. Une nouvelle estimation a été effectuée en 2010⁸, pour le compte de la Caisse des dépôts et de l'ADCF (Assemblée des communautés de France) et elle portait sur les zones d'emplois françaises (l'Île-de-France ayant été traitée comme une zone unique).

Les deux points importants à retenir afin de comprendre la question que traite le présent rapport sont simples : (i) la part des revenus irriguant les territoires et n'ayant que peu à voir avec leur compétitivité productive est énorme ; (ii) la structure des bases économiques des territoires, c'est-à-dire les moteurs de leur développement, est très diversifiée, faisant

6. Appelée, par l'Insee, sphère ou économie d'abord résidentielle, puis présenteielle dans la base de données CLAP.

7. La présence de touristes français dans le département y apporte l'équivalent de 74 000 hommes-année alors que l'absence des résidents du département lui en retranche 42 000 (c'est la présence des 58 000 touristes-année étrangers qui permet au taux de présence de rester significatif).

8. Travaux réalisés par l'CEil, sur l'année 2006, et publié dans les Notes de l'ADCF : Davezies L., « La crise et nos territoires, premiers impacts ». Rapport pour l'ADCF, publié dans les Notes de l'ADCF, 96 p. 2010. Téléchargeable sur le site de l'ADCF : <http://www.adcf.org/files/ADCF-etude-crise-20101105.pdf>.

apparaître des territoires très exposés à la concurrence productive mondiale et d'autres beaucoup plus abrités.

Comme le montre le tableau 1, les revenus liés à la production locale de biens et services vendus à l'extérieur du territoire pèsent finalement peu dans les bases économiques des zones d'emplois françaises : 17% ou 22% de leurs bases totales, selon que l'on considère leur moyenne arithmétique ou pondérée. En bref, la compétitivité productive, qui constitue l'enjeu principal de la littérature sur le développement territorial (avec la question de l'exclusion et des inégalités), ne pèse que de l'ordre de 20% des bases territoriales ! À l'inverse, c'est de l'ordre de 80% des revenus entrant dans nos territoires qui dérivent de mécanismes indirects par rapport à la production marchande : salaires publics, pensions de retraite, prestations sociales, dépenses de tourisme...

La figure 1 montre d'importants écarts dans la structure des bases économiques des territoires. Leurs bases sont, pour les uns, très dépendantes de la production mondialisée : c'est le cas de plusieurs de nos « métropoles », à commencer par la région parisienne (36%), mais aussi Lyon (30%), Rennes, Toulouse, Nantes, etc. Mais c'est aussi le cas de petits bassins d'emplois industriels, généralement pauvres en emplois publics et peu attractifs pour les retraités et les touristes : Oyonnax (39%), Épernay, Vitré, Vendée-Ouest, Montbéliard... À l'inverse, certaines zones d'emplois sont très peu dépendantes de leur compétitivité productive : Corte, Menton, Briançon, Lourdes, Perpignan, Béziers,

Gap, Digne, Toulon et bien d'autres pour 5 à 10% de leurs bases.

On voit ainsi des territoires très spécialisés dans les revenus publics (Poitiers, Châlons-en-Champagne, Limoges...), d'autres pas du tout (Sud-Landes, Vendée-Est, Vallée de la Bresle...). D'autres sont les champions du poids des prestations sociales dans leurs bases économiques (Longwy, Marseille-Aubagne, Lens-Hénin...).

Les bases résidentielles sont partout importantes : en moyenne 53% (45% en moyenne pondérée). Mais certains territoires n'en bénéficient que peu : de l'ordre de 30% dans la région parisienne, à Toulouse, Oyonnax, Lyon, Rennes, Bordeaux, Nantes... En revanche, on va jusqu'à 75% dans des territoires comme Briançon, Lourdes, Calvi, la Tarentaise. Au total, 54 zones d'emplois françaises dépendent pour plus de 60% de leurs bases résidentielles.

Pour autant, ces territoires d'économie résidentielle ne sont pas homogènes et présentent des profils différenciés, selon qu'ils sont spécialisés surtout dans les revenus de navetteurs employés ailleurs (Altkirch, Saint-Louis, Genevois français...), dans les revenus de retraités (Villeneuve-sur-Lot, Montceaux-Mines, Argenton-sur-Creuse...) ou dans les dépenses touristiques (Briançon, Lourdes, Tarentaise...). On observe aussi, bien sûr, des combinaisons de ces trois types de bases résidentielles dans les territoires, certains ayant beaucoup de retraités et peu de touristes, d'autres l'inverse et d'autres encore les deux à la fois.

Tableau 1. La décomposition des éléments des bases économiques des territoires étudiés (ZE)

BASES ÉCONOMIQUES	Moyenne arithmétique des territoires (%)	Moyenne pondérée par le poids des bases totales (%)
Traitements et salaires de la base exportatrice	13,1	18,2
Bénéfices agricoles	1,1	0,6
Bénéfices industriels et commerciaux	0,5	0,4
Bénéfices non commerciaux	0,2	0,5
Revenus des capitaux mobiliers	0,8	0,9
Revenus fonciers (pour moitié)	1,2	1,3
TOTAL BASE PRODUCTIVE	16,9	21,9
Salaires des migrants-alternants	11,8	8,1
Retraites	25,1	23,7
Dépenses touristiques totales	15,9	13,3
Dépenses des touristes en hôtels et campings	3,8	3,9
Dépenses des touristes en RS et location	7,0	5,1
Dépenses des touristes chez famille et amis	5,1	4,3
TOTAL BASE RÉSIDENTIELLE	52,8	45,0
Base publique territoriale	2,5	3,0
Base publique d'État	3,8	5,0
Base publique hospitalière	1,9	2,3
TOTAL BASE PUBLIQUE	8,2	10,3
Allocations chômage, pré-retraites, AI, ASS, etc. (Assedic)	3,2	3,6
Indemnités journalières de maladie et de maternité	1,1	1,2
RMI	0,5	0,6
Minimum vieillesse et invalidité	0,2	0,2
AAH	0,6	0,6
Prestations familiales et allocations logements	5,0	4,8
Aides des départements - APA	0,7	0,6
Aides des départements - ASH	0,3	0,3
Aides des départements - ASE	0,4	0,4
Consommation médicale et dentaire	2,8	3,1
Consommation actes auxiliaires	0,6	0,7
Consommation actes biologiques et prélèvements	0,5	0,5
Consommation pharmacie	3,2	3,1
Consommation d'autres biens médicaux	1,1	1,2
Consommation d'activités hospitalières privées remboursées aux locaux	1,5	1,7
Consommation d'activités hospitalières privées exportées	0,2	0,3
TOTAL BASE SOCIALE	22,1	22,8

Source : calculs de L'CEIL, d'après Insee, DGI, Unedic, Cnaf, ministère du tourisme – 2006

Quelles interactions entre territoires productifs et territoires résidentiels ?

Au-delà d'une analyse descriptive des différents types de territoires productifs et résidentiels et de l'estimation des flux de revenus résidentiels circulant des uns vers les autres (chapitre I), la question posée est celle des effets sur leurs économies respectives des relations entre territoires productifs et territoires résidentiels (chapitres II et III).

Le rapide développement d'une littérature sur « l'économie résidentielle » et l'émergence presque simultanée de cet enjeu dans les stratégies de territoires (EPCI, départements, régions, SCoT, PLU...) a ouvert un débat politique et académique important (en France mais aussi, et de plus en plus, à l'étranger). Les territoires d'économie résidentielle vivent, et vivent bien, de la simple captation de revenus générés dans d'autres territoires. Dit autrement, on voit se dessiner et se renforcer, depuis les années 1980, une dissociation majeure sur le territoire français, entre des territoires (productifs) de croissance sans développement⁹ et des territoires (résidentiels) de développement sans croissance. Plus singulier, on note que les seconds progressent plus rapidement que les premiers¹⁰ : les wagons vont aujourd'hui plus vite que les locomotives !

On verrait ainsi se développer une sorte d'économie parasite, pourtant largement involontaire (car souvent due aux avantages climatiques ou paysagers) et formellement légitime car assise sur une masse de choix

9. Voir, sur ce sujet, Davezies L., « Un essai de mesure de la contribution des budgets des pays membres à la cohésion européenne, *Économie et Prévision* (revue de la Direction de la prévision), n°138-139, II/III, 1999.

10. En termes de dynamique démographique (notamment migratoire), de l'emploi, du revenu, etc.

individuels des populations, dépensant à distance les revenus des territoires industriels qui s'évertueraient à maintenir la compétitivité du pays sans en tirer les bénéfices en termes de développement. Le développement territorial le plus heureux serait ainsi le fait des territoires les moins autonomes et les moins compétitifs sur le plan économique ? C'est ce que pensent, et parfois disent, beaucoup d'auteurs ou d'acteurs du développement territorial.

Il convient de préciser, on n'y reviendra pas, que dès lors que les élus territoriaux ont un mandat qui leur est confié par les seuls électeurs de leur circonscription d'une part, et que la décentralisation à la française affranchit les décideurs locaux des enjeux nationaux et de cohésion interterritoriale (l'État disant en faire son affaire)¹¹ d'autre part, il n'y a rien d'anormal ou de répréhensible à voir se dessiner des stratégies locales volontaires de captation des revenus résidentiels (de préférence aux stratégies d'ajustement productif). Le choix est bien souvent d'être élu sur l'intérêt local résidentiel ou battu sur un intérêt supérieur plus industriels.

Au-delà d'une vision élémentaire opposant vice et vertu, héros du développement et ceux de la croissance, la question posée est celle de savoir si derrière cette opposition binaire ne se profilent pas des systèmes territoriaux « productivo-résidentiels », de plus larges échelles que celles de nos représentations habituelles (aires urbaines, zones d'emplois...) qui mettraient en tension ou en synergie les différentes fonctions territoriales (production, logement, loisirs, retraite...). Ce serait moins

11. Sur ce sujet : Davezies L. et Estèbe P., « Mythes et légendes du développement territorial : l'autonomie politique dans l'interdépendance économique ? *Pouvoirs Locaux*, n°72 I/2007.

les oppositions ou les cloisonnements que les interactions entre ces différents types de territoires qui caractériseraient le fonctionnement en système de notre territoire national.

De fait, et ce n'est pas une hypothèse mais une observation, la spécialisation des territoires, qui pourrait suggérer leur indépendance et leur substituabilité, tient plutôt à leur complémentarité fonctionnelle. Le « territoire » n'est pas le lieu d'une population qui y vivrait, jour après jour, tout son cycle de vie mais plutôt, et de plus en plus, un lieu de passage, un sas¹². Pour reprendre l'expression de

Philippe Estèbe, on aurait affaire à une fonction « hôtelière » des territoires qui sont de moins en moins au service de « leur » population qu'à celui des populations qui en ont l'usage quand ils y passent. On naît ici, on fait ses études là, on fonde une famille, on travaille, on passe ses week-ends, ses vacances ou sa retraite ailleurs encore. La spécialisation des territoires, du point de vue de ces différentes fonctions, se développe dans un contexte de mobilité généralisée des populations. Le territoire, ce n'est plus, ou de moins en moins, un lieu où les gens passent leur vie, c'est de plus en plus un lieu par lequel passent les gens durant leur vie.

12. Voir notamment Estèbe P., *Gouverner la ville mobile*, PUF, coll. La ville en débat, 2008.